

PROCÈS-VERBAL

SALLE 429, CHAMBRE DES COMMUNES,

OTTAWA, le 3 mars 1939.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. A.-L. Beaubien.

Messieurs, puisque M. Brockington n'a pas terminé son exposé hier, le Comité désire-t-il qu'il continue maintenant?

L'hon. M. LAWSON: Monsieur le président, avant que M. Brockington ne continue et, afin de conserver de la continuité dans les idées, puisqu'il parlait hier de télévision, je suppose que tout ce que monsieur Brockington a dit hier au sujet de la télévision se rapportait à la télévision sans fil et non à la télévision transmise par fils.

M. L. W. BROCKINGTON, K. C., président du Bureau des gouverneurs est rappelé.

Le TÉMOIN: Pourrais-je répondre à cette question à la fin de la séance, je désirerais repasser ce que j'ai dit. Dans une certaine mesure, les renseignements que j'ai donnés étaient puisés dans un rapport préparé par un technicien et je désirerais m'assurer que ma mémoire ne m'a pas trompé, monsieur.

Monsieur le président et messieurs, hier, avant l'ajournement, j'avais passé en revue, en tant que la période limitée dont je disposais me l'a permis, la situation actuelle dans le domaine de la télévision. Je crois avoir mentionné que, au moment actuel, elle passe une période d'expérimentation, période qui exige de très fortes dépenses; que la Société Radio-Canada, sans nuire aux recherches scientifiques, se proposait de réserver pour l'Etat, du moins pour le moment, et probablement pour toujours, les droits de télévision. J'ai aussi mentionné hier que, après avoir consulté, il y a quelque temps le BBC et, plus récemment, les hauts fonctionnaires des stations radiophoniques américaines, on a cru qu'il serait sage que le Canada, si favorablement situé entre deux riches civilisations de langue anglaise, base sa ligne de conduite immédiate sur la détermination de profiter des résultats de l'expérience des Etats-Unis et de l'Angleterre plutôt que de partager les dépenses nécessitées par leurs expériences.

Je me propose maintenant de vous parler des radiophotogrammes. On peut les définir: des transmissions radiophoniques de documents imprimés, qu'il s'agisse de matière à lire ou d'images. Un appareil transmetteur, connu sous le nom de modulateur, peut s'installer à tout poste ordinaire à longueur d'onde moyenne. Ce modulateur, en tant que je le comprends — j'en ai seulement vu un l'autre jour à New-York — est un appareil au moyen duquel on radiodiffuse, par la lumière, les documents graphiques, photographies, images, etc. Les ondes diffusées par le modulateur sont recueillies par un appareil spécial réuni au poste récepteur domestique ordinaire et qui imprime un petit journal comportant photographies et articles. L'appareil ressemble à une petite machine à écrire et comporte des plumes, de l'encre et un papier spécial. La transmission des radiophotogrammes ne peut s'effectuer en même temps que celle des programmes sonores, mais elle peut se faire en dehors des heures de transmission sonore. A l'inverse de la télévision, les radiophotogrammes peuvent être transmis par des réseaux. Lorsque j'étais aux Etats-Unis l'autre jour, j'ai appris qu'on venait de réussir une expérience qui consistait à transmettre des radiophotogrammes sur